



D

comme
décrire ou prescrire

par Marc Wilmet

Mine de rien, nos deux paronymes – *décrire*, *prescrire* – sont lourds de passé et d’avenir. On en jugera. Dans l’immédiat, ils forment la source où s’alimentent les activités divergentes des linguistes (les *descripteurs*) et des grammairiens (les *prescripteurs*), que le grand public francophone, il est vrai, tend à confondre.

Pour quelle raison ? Reprenons les choses de loin et de haut.

Les langues sont des produits sociaux distinguant l’espèce humaine parmi les autres espèces animales (car, bien entendu, l’homme n’est qu’un animal, un mammifère supérieur, simplement muni d’un plus gros cerveau que les chimpanzés). D’outil de communication, le langage devient objet d’étude philosophico-logique en Grèce, au v^e siècle avant Jésus-Christ : Platon, puis Aristote, les stoïciens... Les sophistes s’intéressent à ses pouvoirs rhétoriques. Deux cents ans encore, et les « Alexandrins » – des lettrés vivant à Alexandrie et à Pergame – conçoivent l’idée d’une *norme* langagière. Ils se divisent bientôt en *analogistes*, imitateurs des modèles anciens, et en *anomalistes*, ouverts à l’évolution ; bref, des conservateurs et des progressistes.

Ces clivages issus de l’Antiquité – le courant objectif de

la grammaire-science, le courant subjectif de la grammaire-code – se répercutent à l'époque moderne.

Premier courant

La grammaire scientifique chemine des Grecs aux Latins et aux « modistes » médiévaux (ainsi baptisés du nom de leurs traités *De modis significandi*, « Les manières de signifier ») pour donner en France la « grammaire générale » de Port-Royal (1660), de l'Encyclopédie (Dumarsais, Beauzée...) et des Idéologues (Destutt de Tracy...). S'ajoutent, au XIX^e siècle, la « grammaire historique », la « grammaire comparée », nées en Allemagne, et, aujourd'hui, les grammaires « distributionnelle », « générative », « transformationnelle », « relationnelle », « casuelle »..., d'inspiration nord-américaine.

Voilà les occupations grammaticales que dans les pays de langue française on a pris l'habitude de coiffer du nom de « linguistique » afin d'éviter toute ambiguïté.

C'est que la veine normative y avait progressivement acquis au titre de « grammaire » une visibilité partout ailleurs inconnue.

Second courant

Le flux longtemps perdu de la grammaire esthétisante ressurgit, au XVII^e siècle, en la personne de Claude Fabre de Vaugelas, l'oracle des Précieux et des Précieuses (on se rappelle la pauvre servante Martine des *Femmes savantes*, congédiée parce qu'elle « offense la grammaire » et « manque à parler Vaugelas »), que les très impressionnistes *Remarques sur la langue française* (1647) installent en thuriféraire d'un « bon usage » aristocratique, « la façon de parler de la plus saine partie de la Cour, conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des auteurs... ».

Le pli élitiste du français était pris. Au fil du temps, le « bon usage » va certes s'embourgeoiser, jamais se populariser. Maurice Grevisse, parfois taxé de « Vaugelas du XX^e siècle », donne en exemple la pratique des « bons » écrivains (quitte à sélectionner – admirez le cercle vicieux – le « bon » écrivain en vertu de sa capacité à respecter le « bon » usage !). Georges et Robert Le Bidois poussent le dé jusqu'à déplorer certaines « fautes » de Corneille ou de Molière, « grand écrivain, toujours un peu pressé » (sic).

Deux puissants renforts achèveront d'assoir la prescription-proscription au détriment de la description pure.

Primo, l'Académie française. Créée à l'initiative de Richelieu (le 22 février 1634), rétablie sous Louis XVIII (le 10 juillet 1816), primitivement chargée de « rendre la langue pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences », elle finit par s'octroyer le droit inouï de légiférer en matière d'usage, prétention bien plus fondée sur la crédulité des administrés potentiels que sur son mode de recrutement (une élection à forte couleur de parisianisme) et le professionnalisme approximatif de ses membres (le dernier linguiste à siéger entre les écrivains, les historiens, les diplomates, les militaires, etc., fut Gaston Paris, mort en 1903). En tout état de cause, l'état-major du Quai Conti rallie à son panache vert la plus forte concentration qui soit de tirailleurs puristes, de chroniqueurs mondains, d'« amateurs de beau langage » pusillanimes et de « gendarmes des lettres » (les expressions sont de Proust), toujours prêts à chicaner un mot, une tournure, un trait d'union, une apostrophe ou une virgule.

Secundo, la grammaire scolaire. Le premier manuel date de 1780. Il est l'œuvre de Charles-François Lhomond, dit « le bon Lhomond », régent de sixième au collège Cardinal-Lemoine, auteur, parallèlement, du *De viris illustribus* et d'une *Doctrina chrétienne*. Quand la République instaurera l'école « laïque et obligatoire », la grammaire continuera tout naturellement à s'enseigner sur le mode du catéchisme (par questions et réponses stéréotypées, en

exerçant la mémoire plutôt que le raisonnement). D'autant que les instituteurs la mettent au service d'une nouvelle divinité : l'orthographe. La réflexion grammaticale s'inféode à la « syntaxe d'accord » et invente un cortège de fonctions *ad hoc* : le « sujet », nécessaire à l'accord du verbe ; le « complément d'objet direct », utile à l'accord du participe passé, et son repoussoir inutile, le « complément d'objet indirect » ; les « compléments circonstanciels » (pour les dissocier, s'ils sont directs, des compléments d'objet), l'« attribut » (une sorte de complément d'objet direct du verbe *être* qui ne provoque pas l'accord du participe passé), l'« apposition » (à retirer soigneusement des candidats sujets et compléments directs), l'« épithète détachée » (une apposition accordable), l'« attribut du complément d'objet direct », l'« apostrophe »... Le moindre francophone scolarisé héritera de ce bric-à-brac, qui, hélas, lui tient souvent lieu de culture linguistique.

Les bases historiques désormais stabilisées, il est temps de passer aux illustrations. Deux suffiront.

Première illustration

Le cas du mode suivant *après que* a valeur emblématique.

On connaît les faits. De même que la conjonction *avant que* se construit avec le subjonctif (*Pierre arrive avant que Marie ait déjeuné*), la conjonction symétrique *après que* devrait en principe exiger l'indicatif (*Pierre arrive après que Marie a déjeuné*). Or, des contraventions à la « règle » apparaissent vers la fin du XIX^e siècle et se multiplient depuis la Seconde Guerre mondiale, au point que le subjonctif détrône statistiquement l'indicatif : *Pierre arrive après que Marie ait déjeuné*.

Du coup, les censeurs de tous poils s'émeuvent. « Faute flagrante », assène Vadius. « Solécisme », opine Trissotin.

La surenchère est en marche : « snobisme » (Fernand Feugère), « mécanisation aberrante » (Joseph Hanse), « grave offense à la syntaxe » (Jacques Laurent), « symptôme non négligeable d'un certain dérèglement de l'esprit » (Pierre-Henri Simon)... Les correcteurs d'imprimerie se mobilisent à leur tour, empoignent l'oriflamme de la croisade, trafiquent pieusement les textes authentiques, non sans semer çà et là des scories qui dénoncent la supercherie (Brigitte Bardot écrit-elle, bizarrement, à la page 378 de *Initiales B.B.*, que son amitié avec Valéry Giscard d'Estaing « dura longtemps après que j'ai porté ses couleurs pour son élection en 1974 » ? Le prote a effacé le *e* final d'un sulfureux – à son estime – subjonctif *aie porté...*, mais négligé de rétablir la juste forme : *eus porté*).

D'où procède pareille hargne ? Ni du respect de l'« usage », qui a d'ores et déjà tranché, Ni d'un prétendu « bon usage », puisque les écrivains pécheurs sont légion et alignent, de Saint-John Perse à Albert Camus, de Maurice Druon (eh ! oui, l'ex-secrétaire perpétuel et « Jupiter tonnant » de l'Académie française) à Hervé Bazin (ancien secrétaire, lui, soyons équitables, de l'académie Goncourt) quelques patronages illustres. Non, l'anathème se réclame d'un pseudo-raisonnement grammatical, dont il est assez facile de démontrer la fausseté. L'indicatif serait le mode « de la réalité » et « de la certitude » (nonobstant des phrases courantes comme *J'espère que Pierre VIENDRA*), le subjonctif le « mode du doute » (malgré *Je regrette que Pierre SOIT venu*, etc.). Étant donné que la conjonction *après que* enregistre l'évènement secondaire dans l'antériorité de l'évènement primaire (le déjeuner de Marie se situe avant l'arrivée de Pierre), il ne pourrait être qu'assuré, donc traduit à l'indicatif.

Peu chaut à ces docteurs que l'évènement primaire lui-même se révèle incertain : *Et si Pierre ARRIVAIT après que Marie...* ? Ils ne balancent d'ailleurs nullement à accepter derrière *après que* le « mode conditionnel », en dépit de

son irréalité foncière : *Pierre arriverait après que Marie AURAIT déjeuné...*

Aux yeux du linguiste, un tissu d'âneries. Que proposera-t-il de son côté, mis au pied du mur ?

D'abord, étape inductive, il rassemble un important matériel philologique, le vérifie, le classe et collationne les essais d'interprétation antérieurs, notamment l'explication-bateau de l'analogie *avant que/après que* (pourquoi la contamination n'aurait-elle pas joué en sens contraire et pourquoi le subjonctif, réputé plus difficile, prévaudrait-il sur l'indicatif ?).

Il opère à ce stade deux rapprochements :

1. Normalement, *après que* requiert à la différence d'*avant que* une forme verbale composée ; *Pierre arrive avant que Marie DÉJEUNE* ou... *avant que Marie AIT DÉJEUNÉ*, vis-à-vis de *Pierre arrive après que Marie A DÉJEUNÉ* et non... *après que Marie DÉJEUNE*. En d'autres termes, l'attention se déplace du procès (*déjeuner* = « être en train de manger ») vers sa séquelle (*avoir déjeuné* = « avoir cessé de manger »).

2. Le subjonctif prend son essor derrière *après que* à l'époque – le dernier tiers du XIX^e siècle – où le passé simple (p. ex. *déjeuna*) sort de l'usage oral, abandonnant le registre du français parlé au passé composé (p. ex. *a déjeuné*).

Vient l'hypothèse déductive :

Le passé composé moderne occultant, faute d'antagoniste simple, sa personnalité sémantique, la langue demande à une forme composée du subjonctif de la restituer.

Il n'incombe plus au spécialiste qu'à parer les objections prévisibles.

1. Une autre forme composée de l'indicatif n'aurait-elle pas fait l'affaire ? Mais *eut déjeuné, avait déjeuné, aura déjeuné, aurait déjeuné* ne conviennent respectivement qu'à un passé simple *arriva*, un imparfait *arrivait*, un futur simple *arrivera*, un futur simple du passé *arriverait*, tandis

que le subjonctif *ait déjeuné* sert indistinctement aux quatre avatars.

2. Ou alors une quelconque forme surcomposée de l'indicatif ? Mais *a eu déjeuné, eut eu déjeuné, avait eu déjeuné, aura eu déjeuné, aurait eu déjeuné*, outre qu'ils demeurent rares, assortissent les inconvénients précédents d'une circonstance aggravante : ils rompraient la régularité de la coexistence des formes simples et des formes composées dans les systèmes temporels : ? *Pierre arrive après que Marie A EU DÉJEUNÉ...* (le point d'interrogation antéphrastique signale un tour d'acceptabilité suspecte), et aboutiraient fatalement à déclencher un jour, au contact d'une forme déjà composée, des formes hypercomposées : **Pierre est arrivé après que Marie A EU EU DÉJEUNÉ* (l'astérisque signale un tour agrammatical) !

La conclusion va de soi. Le français a su trouver les ressources capables de pallier à faible coût une défaillance accidentelle, et les grammairiens brandissant la fêrule se conduisent en médecins de Molière, acharnés à purger et à saigner, « *maladus dût-il crevare et mori de suo malo* ».

J'entends d'ici les protestations. « Vous choisissez les armes et le terrain. Qu'en irait-il de l'orthographe, le domaine par excellence de la grammaire scolaire ? »

Soit. Prenons le sacro-saint « accord du participe passé » et plus particulièrement le pont aux ânes du « participe passé des verbes pronominaux ».

Seconde illustration

Que de complications, souvenez-vous, lecteurs. Des verbes « exclusivement » pronominaux, « essentiellement » pronominaux et « accidentellement » pronominaux. Des « réfléchis », des « réciproques », des « neutres », des pronominaux « à sens passif ». Un accord qui s'effectue tantôt avec le sujet, tantôt avec le complément d'objet direct, et tantôt, inopinément, sans crier gare, échoue. Des

exceptions en cascade. La nécessité de tourner au mépris de la correction qu'on prétend servir, ou d'un élémentaire bon sens, l'auxiliaire *être* par l'auxiliaire *avoir* : *Marie s'est lavée* → « Marie a lavé Marie », *Pierre et Marie se sont battus* → « Pierre et Marie ont battu Marie et Pierre », *Les feuilles mortes se sont ramassées à la pelle* (mille excuses à Prévert) → « les feuilles mortes ont ramassé les feuilles mortes à la pelle », etc., etc.

La quasi-totalité de ce fatras est bon à jeter.

En regard, la linguistique stipulera que le participe passé (PP) est au fond un adjectif et qu'il s'accorde « avec le nom auquel il se rapporte ». Si le *se* accolé au verbe est caduc, la question « qui ou qu'est-ce qui est PP ? » repérera le donneur d'accord ; si le *se* est persistant (indispensable à la forme ou au sens), la question « qui ou qu'est-ce qui s'est PP ? ».

Exemples : *Marie s'est lavée* ; « qui est-ce qui est lavé ? » → *Marie* (accord du PP au féminin singulier). *Pierre et Marie se sont battus* ; « qui est-ce qui est battu ? » ou « qui est-ce qui s'est battu ? » → *Pierre et Marie* (accord du PP au masculin pluriel). *Les feuilles mortes se sont ramassées à la pelle* ; « qu'est-ce qui est ramassé ? » → *les feuilles mortes* (accord du PP au féminin pluriel). *Marie s'est aperçue de quelque chose* ; « qui est-ce qui s'est aperçu ? » → *Marie* (accord du PP au féminin singulier).

Un zeste d'histoire montrera pour le surplus comment la loi non écrite « du moindre effort » a bloqué le donneur d'accord postposé au participe : *Pierre et Marie se sont serré la main en partant* ; « qu'est-ce qui est serré ? » ? *la main* (accord théorique du PP au féminin singulier, n'était que les copistes médiévaux, ayant laissé le participe provisoirement invarié, mais, le donneur d'accord débusqué, oubliant au fil de la plume de revenir en arrière, rataient l'accord une fois sur deux, et que les grammairiens du XVI^e siècle ont coulé la tendance en doctrine).

Économie de temps (donc d'argent), simplification, rationalisation, abandon des procédures scolastiques nuisibles à la compréhension en profondeur de la langue. Tout le monde gagne.

En veut-on un témoignage supplémentaire ?

Le Soir du 14 décembre 1998 reproduit la dictée qu'un « champion d'orthographe » venait de mitonner à l'intention de « juniors », de « seniors » et d'« adultes professionnels », y glissant, comme on l'imagine assez, tel participe passé sournois : *Combien de télescopes, de caméscopes et de longues-vues se sont APPROPRIÉ le ciel...*, qui suscite à son étonnement réprobateur une avalanche de masculins pluriels. Bien que la *doxa* appuie le masculin singulier (e.a. le *Dictionnaire Robert*, s.v. *s'approprier* : *La famille s'est APPROPRIÉ cette terre...*), les coupables – mais que diable, aussi, allaient-ils faire dans cette galère ? – auraient mérité les félicitations d'un jury éclairé. Ou bien *s'approprier* a un *se* caduc, son donneur d'accord est *le ciel* (répondant à « qu'est-ce qui est approprié ? »), mais il troque l'acception « faire sien » contre un incongru *approprier* = « adapter » ; ou bien son *se* est persistant et le participe s'accorde avec *combien de télescopes, de caméscopes et de longues-vues* (répondant à « qu'est-ce qui s'est approprié ? »).

Dans la foulée, on tirerait – rêvons un brin... – un bel argument en faveur d'une réforme à venir qui réintégrerait le déviant *s'arroger* à la logique des verbes munis d'un *se* persistant : *Les droits que Pierre s'est ARROGÉ...* (en lieu et place de l'officiel *arrogés*) ; *Le droit que Pierre et Marie se sont ARROGÉS...* et *Le droit que Marie et Juliette se sont ARROGÉES...* (au lieu de *arrogé*) ; questions « qui est-ce qui s'est arrogé ? » (impossible d'avoir « qu'est-ce qui est arrogé ? », d'où l'obligation concrète de substituer *usurper* au disparu *arroger*), réponses : 1^{er} *Pierre* (masculin singulier), 2^e *Pierre et Marie* (masculin pluriel), 3^e *Marie et Juliette* (féminin pluriel).

Nous pouvons conclure.

Décrire, prescrire... Décrire et prescrire ? Décrire ou prescrire ?

Une certaine tradition française (celle de la « haute » couture et de la « grande » cuisine) a malencontreusement choisi la seconde branche de l'alternative. N'importe quel idiome appartient pourtant aux individus qui s'en servent, non à une oligarchie d'autoproclamés « arbitres des élégances » qui les brime.

La politique linguistique du bâton entraîne deux conséquences funestes.

D'une part, les francophones natifs, éternellement surveillés, dressés à se garder à gauche et à droite, qui « ne sauraient seulement vous dire qu'ils ont le cul galeux s'ils ne vont regarder en leur lexicon *galeux* et *derrière* » (Montaigne), risquent de perdre leur spontanéité créatrice. D'autre part, les nouveaux francophones et les étrangers voient multiplier comme à plaisir sous leurs pieds les écueils et les chausse-trapes.

Le jour où le français se repliera définitivement sur des structures figées, renoncera aux innovations lexicales, morphologiques, syntaxiques..., il ne sera plus loin d'une langue morte.

Des remèdes ? Repenser l'enseignement à l'école (moins de grammaire prescriptive, et moins tôt, plus de linguistique descriptive, et plus tard), basculer la dictée de son piédestal (de pair avec les pernicious concours qui, assimilant abusivement la chair et le vêtement, contribuent à l'y maintenir en cultivant l'aberration et en traquant le digraphisme). Écouter la voix « clamans in deserto » des linguistes les plus autorisés, anciens et modernes.

Ferdinand Brunot (*Lettre ouverte à Monsieur le Ministre de l'Instruction publique*, 1905) :

« Demandez à vos directeurs, à vos inspecteurs : le cri sera unanime : l'orthographe est le fléau de l'école. Cet enseignement a d'autres défauts que d'être encombrant (car les heures de dictée sont prises sur le temps donné

jusqu'alors au calcul, à l'histoire et à la géographie). Comme tout y est illogique, contradictoire, que, à peu près seule, la mémoire visuelle s'y exerce, il oblitère la faculté de raisonnement ; pour tout dire, il abêtit. »

Albert Sechehaye (*Essai sur la structure logique de la phrase*, 1926) :

« La grammaire n'initie pas l'élève aux faits de langue et aux phénomènes de langage qu'elle prétend faire connaître. Il n'est pas bon de réfléchir un peu profondément sur ses formules, car on en découvre aussitôt les insuffisances. Et comment l'esprit de l'homme pourrait-il s'intéresser à ce qui ne supporte pas la réflexion ? »

André Chervel (*Histoire de la grammaire scolaire. Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français...*, 1977) :

« [...] c'est bien d'une véritable mystification que sont victimes les élèves, et les maîtres. L'appareil des concepts à partir desquels ils travaillent s'effondre comme un château de cartes quand on le soumet à une analyse rigoureuse ».

Les révolutions en général demandent un changement des esprits. Pour la mentalité française, la répudiation du prescriptivisme s'annonce proprement copernicienne.

Qui sait, peut-être qu'à force de taper sur le clou...